

REGIE DU CENTRE FUNERAIRE de la C.U.S

15, rue de l'III 67000 STRASBOURG

Tel : 03.88.45.87.45 - Fax : 03.88.45.87.49

DEMANDE D'ADMISSION EN CHAMBRE FUNERAIRE

Vus : l'article 28 de la loi 93-23 du 8 janvier 1993

Le décret 95-653 du 9 mai 1995 relatif à l'information des familles, les articles R361-38 du code des communes

Je soussigné :

Agissant en qualité de :

Demeurant à (1).....

.....
Ayant pris connaissance de la liste des opérateurs funéraire habilités

Demande l'admission du corps de :

NOM.....PRENOM.....

Nom de jeune fille.....

Né(e) leDécédé(e) le

Domicilié(e) (1).....

Lieu de décès.....

Qui sera (2) : crématisé(e) inhumé(e) transféré(e)

Entreprise de POMPES FUNEBRES.....

Présentation du corps leà.....heure.....

Dépôt de corps en (2) : avant mise en bière / après mise en bière
 Dépôt simple / Dépôt suivi de crémation

ADMISSION :

SORTIE :

Date :.....

Date :.....

.....Heure.....

.....Heure.....

Je soussigné....., représentant l'entreprise.....
Certifie que tous les effets de valeur et tous documents retrouvés sur le corps ou dans les vêtements du défunt ont été retirés.

SIGNATURE

CE FORMULAIRE DUMENT REMPLI EST A JOINDRE LORS DU DEPOT DE CORPS

(1) adresse complète

(2) rayer les mentions inutiles

ATTESTATION DE REMISE DES CENDRES

Je soussigné (e) :

Nom :

Prénom :

Demeurant à :

.....

Atteste

- Avoir recueilli ce jour, les cendres de M

En qualité d'organisateur des funérailles ou (lien de parenté) :

-Avoir été informé (e) des obligations réglementaires qui régissent le dépôt des cendres.

Je déclare, en respectant la volonté du défunt, que les cendres seront :

(rayer la mention inutile)

-Déposées ou dispersées dans un cimetière communal (1).

-Déposées, inhumées dans une propriété privée ou dispersées sur un terrain public (sauf sur la voie publique) ou privé (2).

A Strasbourg le,

Signature

Décret 2007-328 du 13 mars 2007, (extrait)

(1) L'urne est remise à la personne qui a qualité pour pouvoir aux funérailles et qui justifie de son identité et de son domicile.

L'inhumation, la dispersion, le dépôt des cendres dans le cimetière communal sont autorisés par le Maire de la commune du lieu de dispersion, dépôt, inhumation

(2) Toutefois, si telle est la volonté exprimée par le défunt, soit l'urne est déposée ou inhumée dans une propriété privée, soit les cendres sont dispersées en pleine nature, l'une ou l'autre de ces opérations est soumise à déclaration auprès du Maire de la commune du lieu de dispersion, dépôt, inhumation.

Lorsqu'il est mis fin au dépôt, ou à l'inhumation de l'urne dans une propriété privée, la personne qui en est dépositaire doit procéder soit au dépôt, inhumation ou dispersion dans un cimetière communal après autorisation du maire du cimetière concerné.

Article 433-21-1 du code Pénal :<< Toute personne qui donne aux funérailles un caractère contraire à la volonté du défunt ou à une décision judiciaire, volonté dont elle a connaissance, sera punie de six mois d'emprisonnements et de 7622.45 euros d'amende. >>

DEMANDE D'AUTORISATION DE CREMATION

Monsieur le Maire de la ville de :.....

Je soussigné (e),

Nom : Prénom :

Agissant en qualité de(1) :

Domicilié (e) à :rue et n°

Sollicite l'autorisation de faire procéder à la crémation du corps de :

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille :

Né (e) le :/...../..... à

Décédé (e) le :/...../..... àheure du décès :h.....

Le ou la défunte

n'est pas porteur d'une prothèse fonctionnant à l'aide de radioéléments ou de tout objet contenant des piles au lithium (montre, téléphone mobile ect...) *la présence d'objets contenant des radioéléments peut endommager les installations du crématorium et attenter à la sécurité des personnes, toute déclaration erronée entraînerait la coresponsabilité du déclarant.*

est porteur d'une prothèse fonctionnant à l'aide d'une pile.

Dans l'affirmative, je demande que le Docteur.....
procède à la récupération de cet appareil, en foi de quoi il délivrera une attestation de bonne exécution.

J'atteste également agir conformément aux dernières volontés du défunt et me porter fort pour l'ensemble des ayant-droits.

Les cendres seront dans leur totalité recueillies dans une urne de contenance suffisante.

Cette urne sera remise par le Centre Funéraire :

A l'entreprise de Pompes Funèbres :

A moi-même

A M. ou Mme

La personne à qui sera remise l'urne sera appelée à justifier de son identité.

Je déclare avoir été informé de la réglementation concernant la protection des cendres :

- Autorisation d'inhumation, de fixation sur un monument, de dispersion dans un cimetière
- Déclaration du lieu de dépôt, de dispersion dans un lieu autre qu'un cimetière.

Fait à :leSignature :

REGIE DU CENTRE FUNERAIRE DE LA CUS
15 rue de l'III
67000 STRASBOURG

Tel. 03.88.45.87.40.

Fax: 03.88.45.87.49.

LUNDI - VENDREDI de... : 8h30-17h00 Sam de 9h00-12h00

CREMATION LE.....N° Réservation ;.....Client N°.....

NOM Prénom :.....

Nom de jeune fille :.....

Date de naissance :.....Lieu :.....

Date de décès :.....Lieu :.....

Domicile.....

Nom et adresse du déclarant :.....

Parenté :.....

DEPOT SIMPLE Date : Heure :.....

DEPART DEPOT SANS CREMATION Date :Heure :.....

DEPOT AVANT CREMATION Date :.....

Heure :.....

CEREMONIE AU CENTRE FUNERAIRE Date :Heure :.....

SALON RECUEILLEMENT Journée demi-journée tranche horaire Date :.....

Horaire :.....

VISUALISATION Date :.....Heure :.....

CHAPELLE.....

CEREMONIE EXTERIEURE Lieu :.....

DateHeure :.....

Le déclarant demande que les cendres soient :

1-Inhumées au jardin du souvenir Date :Heure : Par.....

2-Inhumées au Rosier du souvenir Date Heure Par.....

3-Retirées au crématorium le

4-Autre destination (à préciser) :.....à Heure par :.....

MANDATAIRE

ENTREPRISE :